

## INTRODUCTION - FONCTIONS, TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

## **FONCTIONS ET TÂCHES**

Les fonctions des gestionnaires du centre de services scolaire décrites dans les pages suivantes sont, de façon générale, celles prévues au « Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires »; d'autre part, les tâches inhérentes aux présentes le sont en termes de responsabilité de dossiers.

De façon générale, cette approche signifie que les gestionnaires investis des responsabilités énumérées doivent pourvoir à l'élaboration des projets relatifs aux dossiers, cela impliquant notamment les consultations préalables; les gestionnaires sont aussi responsables de l'opérationnalisation des programmes afférents ainsi que des comptes à rendre en ces matières à leur supérieur immédiat.

## **RESPONSABILITÉS**

Sans être gestionnaires, certaines personnes sont investies de responsabilités particulières sous l'autorité d'un gestionnaire.

En vigueur : 2017-07-02